



CENTRE D'ÉTUDES ET  
DE RECHERCHES SUR  
LES QUALIFICATIONS

ARCHIVES

## NOTE D'INFORMATION n° 16

# LE PASSAGE DE LA FORMATION A L'EMPLOI

Les études du CEREP sur les « Formations et Carrières »

Les différents aspects de la démarche et des études entreprises par le CEREP ont été exposés dans les « notes d'information » diffusées régulièrement depuis janvier 1972.

C'est ainsi :

- que la démarche méthodologique générale a fait l'objet de la première note d'information ;
- que les études conduites pour améliorer la connaissance des qualifications et des facteurs explicatifs de leur évolution, par secteurs d'activités économiques, ont été décrites (pour les deux premiers secteurs : chimie et mécanique) dans la note n° 5 ;
- et que l'étude expérimentale devant conduire à l'élaboration par le CEREP d'une méthode d'analyse des emplois permettant, à terme, de répondre aux attentes des formateurs, a été présentée dans la précédente livraison des notes d'information, cependant que le programme des activités du Centre pour l'année 1973 et que les résultats des études achevées étaient soumis à l'attention des lecteurs.

Nous nous proposons aujourd'hui, d'exposer la démarche suivie pour tenter d'améliorer la connaissance du passage du système de formation à l'emploi, au travers des activités du département des « Formations et carrières » du CEREP dont la mission, définie statutairement (1), est :

- « d'étudier les formations conduisant à la qualification et d'en faire le bilan, de déterminer les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes, d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances acquises et les nécessités de l'éducation continue ».

La recherche permettant d'appréhender le devenir des élèves et, dans une première approche, les modalités de passage du monde des études à celui du travail des individus issus des différentes formations existantes, a pour but de fournir des éléments d'information, sur lesquels pourront s'appuyer les décisions relatives aux enseignements scolaires et universitaires, ainsi que de contribuer à une amélioration des prévisions des besoins en formation.

La présente note a pour objet de décrire les principes du travail du département, et de faire le point des principales études en cours.

(1) Arrêté du 18 mars 1971 (J.O. du 25 mars 1971, p. 2826 et 2827).

## I. — LA DÉMARCHE SUIVIE

Deux objectifs sont actuellement poursuivis. Il convient :

- en premier lieu, de saisir la situation actuelle ;
- puis de mettre en place, toutes les fois que la chose est possible, des systèmes permanents d'observation.

### A. — EXAMEN DES SITUATIONS ACTUELLES

Le travail entrepris comporte deux stades :

**Premier stade : création d'informations, faisant actuellement défaut, sur le devenir des anciens élèves issus des différentes spécialités et des divers modes et niveaux de formation.**

a) **Types d'informations :**

Il s'agit de tisser progressivement un réseau d'information permettant d'obtenir, pour l'ensemble des formations dispensées dans le pays, des renseignements actualisés concernant, en particulier :

- **les modalités d'accès aux premiers emplois**, (durée de recherche, moyens utilisés : petites annonces, relations personnelles, envoi de curriculum vitae, etc.) ;
- **les divers emplois d'entrée** et leurs liens plus ou moins étroits, de par leur niveau et leur spécialité, avec les qualifications acquises en formation ;
- **les employeurs des anciens élèves** : statut, secteur d'activité, grandeur des entreprises ;
- **la formation reçue après la première formation considérée**, poursuite d'études à temps plein ou le cas échéant, parallèlement à l'exercice d'un emploi (type, niveau, spécialité, durée et organe dispensateur) ;
- **la mobilité professionnelle** des premières années d'activité et plus précisément les changements de qualification reconnue, d'emploi, d'employeur, de secteur d'activité, de statut ;
- enfin, ce qui intéresse particulièrement les responsables régionaux, **la mobilité géographique** tant au moment de la poursuite d'études éventuelles, qu'au moment de l'entrée dans la vie active, ou qu'en cours de carrière ;
- de plus, **la question des salaires** est abordée pour répondre à la demande d'information des jeunes.

## b) Paramètres d'études :

Pour chacune de ces informations sont distingués systématiquement le cas des garçons et celui des filles, la plupart du temps assez différents, notamment au point de vue des salaires et des types d'emplois occupés.

Chaque fois que cela est possible, les aspects régionaux sont recherchés. En effet, un renseignement national moyen masque souvent la réalité qui est, en fait, régionale, voire locale, et ne permet pas de comprendre le phénomène et ses variations.

Enfin, les études sont toujours effectuées par type de formation, niveau et spécialité.

**Deuxième stade : comparaison entre la situation d'élèves qui ont suivi deux types différents de formation, du même niveau, dans des spécialités comparables.**

*Exemple* : étude comparative entre la situation des anciens élèves des sections de techniciens supérieurs (techniciens formés en deux ans après le niveau du baccalauréat) et celle des anciens élèves des Instituts universitaires de technologie (techniciens également formés en deux ans après le baccalauréat, mais dans un autre type d'enseignement).

**Ces études comparatives sont plus délicates à effectuer. Elles visent à mettre en évidence des différences essentiellement qualitatives, des nuances saisies dans le comportement, les fonctions ou les types de spécialités. Des méthodes d'analyse autres que celles utilisées au « premier stade » doivent être mises en œuvre.**

Ces études comparatives correspondent bien à la vocation du CEREQ qui doit se mettre en mesure de formuler des diagnostics sur les possibilités d'emploi en fonction des types de formation reçue et, au-delà, d'engager la réflexion sur les méthodes et les contenus de formation les mieux adaptés aux situations constatées. Ainsi, dans certains cas, le titulaire du C.A.P. obtiendra-t-il une réussite professionnelle meilleure que le titulaire du B.E.P. et réciproquement.

## B. — OBSERVATION PERMANENTE

### 1. Méthode : la recherche d'indicateurs.

**Le but recherché est une appréciation des performances des différentes formations générales et professionnelles vis-à-vis du début de la vie active.**

Pour cela, un certain nombre d'indicateurs précis sont distingués, et la connaissance périodique de leur valeur permet de saisir les évolutions qui affectent l'objet de l'enquête primitive.

Etant donné l'intérêt qu'on attache aux comparaisons internationales, ce système devra être suffisamment général pour pouvoir s'appliquer à différentes formations.

Ce travail, dans sa nature, est comparable à ceux engagés sur les indicateurs économiques (indicateurs d'objectifs, d'environnement international, de performances de l'industrie française...); il vise à compléter les indicateurs sociaux actuellement recherchés dans divers domaines d'application de la politique sociale (répartition des revenus, logement, enseignement...).

**De tels indicateurs sont destinés à remplir deux fonctions :**

- faciliter la description des phénomènes par une expression simplifiée et synthétique des résultats de l'analyse,
- mesurer les évolutions en fonction d'objectifs déterminés.

**2. Moyen : pérennisation du système d'observation.**

**La première étude en profondeur du phénomène du passage d'une formation aux emplois s'avère souvent assez lourde en raison de la méthodologie appropriée à mettre au point. Un effort est ensuite accompli pour pérenniser le travail d'enquête en suscitant auprès des établissements scolaires ou universitaires la mise en place des moyens d'observation nécessaires.**

Ainsi, le C.E.R.E.Q. obtient, ou pourra obtenir, en échange d'un outil de travail qu'il a créé et qu'il met à la disposition des organismes concernés, la remontée d'informations homogènes dont il doit assurer la synthèse sur le plan régional et national.

D'autre part, le C.E.R.E.Q. assume de cette manière pratique l'une de ses missions essentielles qui consiste à susciter des recherches, et apporter une aide technique à des organismes comme les Universités, en les aidant à se mettre en état d'observer elles-mêmes le devenir de leurs anciens élèves. Il s'agit, en définitive, de permettre à l'enseignement de suivre les évolutions techniques, économiques et sociales dont il doit tenir compte dans ses orientations.

## II. — LES ÉTUDES RÉALISÉES

**L'étude de l'insertion professionnelle et des premières années de vie active s'étend aux anciens élèves, diplômés ou non, issus des différents types et spécialités de l'appareil de formation, et à tous les niveaux...**

Afin de tisser le maillage qui doit progressivement recouvrir l'ensemble des formations, l'étude de l'insertion et des premières années de vie professionnelle s'étend aux anciens élèves ou étudiants, de promotions relativement récentes, issus de tous les types, spécialités et niveaux de formation, diplômés ou non.

Les informations sont obtenues avec le concours des services académiques d'information et d'orientation, des délégations régionales de l'O.N.I.S.E.P., ainsi que des établissements scolaires et universitaires.

Les études réalisées, en cours, ou programmées, peuvent être classées par rapport à la nomenclature nationale des niveaux de formation :

Niveaux	Définitions
I et II	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui des écoles d'ingénieurs ou de la licence.
III	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation du niveau du brevet de technicien supérieur, du diplôme des instituts universitaires de technologie, ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (deux ans de scolarité après le baccalauréat).
IV	<p>IV a. — Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation du niveau du baccalauréat, du brevet de technicien (B.T.), du brevet supérieur d'enseignement commercial (B.S.E.C.) (trois ans de scolarité au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré). Provisoirement, formation du niveau du brevet d'enseignement industriel (B.E.I.), et du brevet d'enseignement commercial (B.E.C.).</p> <p>IV b. — Personnel occupant un emploi de maîtrise ou titulaire du brevet professionnel ou du brevet de maîtrise (deux ans de formation au moins et de pratique professionnelle après l'acquisition d'une formation de niveau V).</p> <p>IV c. — Cycle préparatoire (en promotion sociale) à l'entrée dans un cycle d'études supérieures ou techniques supérieures.</p>
V	Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (B.E.P.) (deux ans de scolarité au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré) et du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.). Provisoirement, formation du niveau du brevet d'études de premier cycle (B.E.P.C.).
V bis	Personnel occupant des emplois supposant une formation spécialisée d'une durée maximum d'un an au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré, du niveau du certificat de formation professionnelle.
VI	Personnel occupant des emplois n'exigeant pas une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire.
<p>Extrait du B.O.E.N. n° 29 du 20 juillet 1967 (circulaire n° 11-67-300 du 11 juillet 1967).</p>	

... c'est ainsi qu'une vaste enquête a été entreprise concernant les conditions d'accès à l'emploi des étudiants des universités comportant :

**Une vaste enquête est actuellement en cours. Elle concerne les conditions d'accès à l'emploi des étudiants des universités.**

L'examen de l'insertion professionnelle des étudiants constitue une des voies les plus directes pour aborder le problème des liaisons entre l'évolution des enseignements supérieurs et les perspectives du développement économique et social. Il permet de repérer les points sensibles qui feront ensuite l'objet d'investigations particulières du C.E.R.E.Q.

Au moment où, avec leur autonomie et la nouvelle réforme, chaque université doit être en mesure de déterminer elle-même une part importante des enseignements qu'elle dispense (2), on comprend aisément que cette investigation soit particulièrement d'actualité.

**L'étude du devenir des étudiants devait porter, à un moment donné, sur le plus grand nombre possible de cas et se prolonger par la mise en place d'une observation permanente.**

**En fonction de ces deux impératifs, trois enquêtes ont été simultanément entreprises :**

... une étude expérimentale qui touche l'ensemble de la population étudiante, de six universités volontaires, sortie en 1970 à tous les niveaux de formation...

• 1. **Une étude expérimentale ayant pour but de préciser les méthodes, l'organisation et les moyens nécessaires à une université pour établir un système permanent d'observation du devenir de ses étudiants.** Menée initialement en étroite collaboration avec six universités volontaires, l'étude porte sur la totalité de la population étudiante issue de ces établissements en 1970.

Ces six universités, réparties géographiquement dans la France et dispensant diverses formations universitaires, sont celles de Besançon, Grenoble II, Paris X, Rennes I, Toulouse II et Tours.

Certaines d'entre elles ont demandé à renouveler l'enquête avec l'outil d'analyse et l'aide technique du C.E.R.E.Q. Par ailleurs des universités non associées à cette étude au début souhaitent bénéficier de la collaboration du C.E.R.E.Q. pour réaliser l'enquête dans leur propre université.

Les résultats de cette étude sont actuellement en cours d'exploitation.

... une enquête auprès d'un échantillon national représentatif de l'ensemble des étudiants en lettres, sciences, sciences économiques et droit, sortis également en 1970 des universités...

• 2. **Une enquête auprès d'un important échantillon national représentatif de l'ensemble des étudiants français, en lettres, droit, sciences économiques et sciences, sortis également en 1970 des universités aux différents niveaux, diplômés ou non.** Le but recherché est d'obtenir une série de premiers renseignements indispensables, de dégager une référence pour les études expérimentales des universités volontaires, et de déterminer les points particulièrement sensibles qui feront ensuite l'objet d'une investigation particulière.

---

(2) Arrêtés du 27 février et 1<sup>er</sup> mars 1973.

Jusqu'ici, aucune enquête de cette ampleur n'a été entreprise. Celles qui ont été réalisées portent sur telle université, discipline ou tels diplômes seulement, et ne permettent donc pas toutes les comparaisons souhaitables.

L'interrogation des personnes concernées se terminera en juillet 1973.

... enfin une enquête auprès des docteurs ès sciences ayant soutenu leur thèse en 1969, 1970 et 1971...

- 3. Une enquête sur la carrière des docteurs ès sciences ayant soutenu leur thèse au cours des années 1969, 1970 et 1971.

Cette population présente la particularité d'être plus âgée que la population étudiante et d'être souvent déjà intégrée dans le monde économique au moment de la fin des études universitaires.

Les informations recueillies seront publiées dès le début de l'année 1974.

## B. — AU NIVEAU III

... au niveau III, le C.E.R.E.Q. s'est interrogé sur l'accès à la vie active des étudiants des I.U.T...

- 1. Une enquête sur l'accès au monde du travail de l'ensemble des étudiants sortis en 1969 des Instituts universitaires de technologie (I.U.T.) a été réalisée.

Les premiers enseignements ont été décrits dans la note d'information n° 10 et les résultats complets et détaillés font l'objet d'un « dossier » qui sera publié par la Documentation française.

- 2. Le problème de la poursuite et de la pérennisation de cette investigation a été examiné au cours d'une réunion de l'Assemblée des Directeurs d'I.U.T.

Il a été décidé qu'une enquête rapide et légère serait effectuée régulièrement auprès de l'ensemble des étudiants, peu de temps après leur sortie des I.U.T. En étroite liaison avec le Ministère de l'Education nationale, un questionnaire et un plan d'exploitation minimum, communs à tous les I.U.T., ont été mis au point et sont expérimentés dès cette année.

## C. — AU NIVEAU IV

... une enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes issus des sections de techniciens a été réalisée, tandis qu'une interrogation des élèves sortis de l'enseignement secondaire général, sans obtenir le baccalauréat, est en cours de préparation...

- 1. Une étude sur l'accès à la vie professionnelle des élèves issus en 1966 d'une formation technique de ce niveau, a été réalisée en 1970. Les résultats ont fait l'objet d'une note d'information (n° 8) et d'un « dossier » du C.E.R.E.Q. (n° 5) (3).

- 2. En ce qui concerne les formations non professionnelles de ce niveau, une enquête sur le devenir des élèves qui ont échoué au baccalauréat de l'enseignement général, une année donnée, est actuellement en cours de préparation.

---

(3) Publié par la Documentation française, 29-31 quai Voltaire, 75340 Paris.

Le devenir des bacheliers fait aussi l'objet d'études (cf. paragraphes A et B) puisqu'une très forte proportion d'entre eux poursuit à l'université des études d'un niveau supérieur. Seuls demeurent actuellement hors du champ observé les « actifs » récemment titulaires du baccalauréat. Cette population est peu importante et difficile à saisir (1 à 2 % des bacheliers) mais pourrait donner lieu à une enquête spécifique.

#### D. — AU NIVEAU V

... au niveau V, une vaste enquête a été lancée, auprès des anciens élèves des sections préparatoires au B.E.P....

• 1. Une enquête sur l'accès à la vie active des jeunes qui ont préparé un brevet d'études professionnelles (B.E.P.) a été confiée au C.E.R.E.Q. pour répondre à une demande exprimée par les organisations d'employeurs et de salariés signataires de l'accord national interprofessionnel sur la formation et le perfectionnement professionnels du 9 juillet 1970.

Après une préenquête dont les enseignements ont été publiés dans la note d'information n° 4 et un document de travail, une enquête statistique a été effectuée auprès des jeunes issus des classes préparatoires aux B.E.P., au terme d'une scolarité complète en 1970, qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme.

*L'investigation a été réalisée dans cinq régions ou groupes de régions à économies différentes et caractéristiques :*

a) *la région parisienne* (académie de Paris avant le découpage actuel). Sa spécificité n'est plus à démontrer. Rappelons seulement que la proportion de la population active employée dans le secteur tertiaire y est très importante, alors que celle du secteur primaire est particulièrement faible ;

b) *deux régions à forte dominante industrielle, mais à caractéristiques différentes :*

— *le Nord* (académie de Lille) où la population occupant un emploi dans le secteur d'activité secondaire est supérieure à la moitié de la population active ; avec des industries métallurgiques de base et des industries textiles importantes ; les problèmes de conversion y sont particulièrement aigus,

— *Rhône-Alpes* (académies de Lyon et Grenoble) où la proportion des emplois du secteur primaire est légèrement plus forte, et où d'autres industries sont particulièrement représentées : celles de la transformation et de la production des matériaux élaborés qui font appel à des ouvriers plus qualifiés.

c) *deux groupes dissemblables de régions agricoles :*

— *la Bretagne* (académie de Rennes) et *les Pays de la Loire* (académie de Nantes) où le chiffre des emplois dans le secteur primaire est considérable, où les exploitations agricoles sont surtout familiales, et les mutations professionnelles nombreuses,

— le Centre (académie d'Orléans) et la Bourgogne (académie de Dijon) où la proportion d'emplois dans l'agriculture est moins élevée que dans le groupe précédent, la structure agricole présente beaucoup plus de grandes exploitations. Enfin, il convient de noter le rôle joué dans ces régions par la proximité du pôle d'attraction parisien.

Les spécialités du B.E.P. pour lesquelles les effectifs étaient très réduits sur le plan national et régional n'ont pas été prises en considération. En effet, elles ne pouvaient pas faire l'objet d'une étude statistique et, de plus, elles ne concernent qu'une très faible partie des élèves ayant suivi cette préparation.

... tandis qu'une étude comparative, portant sur les emplois obtenus par des anciens élèves des sections préparatoires au C.A.P. et des stagiaires de F.P.A. est entreprise, pour des spécialités identiques, dans les mêmes régions et au même niveau, en collaboration avec l'A.F.P.A.

• 2. Une comparaison des emplois obtenus par des élèves issus de deux formations de types différents, mais du même niveau V est en préparation. L'étude porte sur des jeunes sortis des classes préparatoires aux certificats d'aptitudes professionnelles (C.A.P.) d'une part, et des stagiaires de la « formation professionnelle des adultes » (F.P.A.) d'autre part, de même niveau, spécialité, région et âge.

Ce travail est réalisé en collaboration très étroite avec l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.).

## CONCLUSION

**Au moment où la durée des études a tendance à s'allonger, où la réforme de l'enseignement supérieur et le développement de la formation continue obligent les formateurs à adapter et transformer leurs enseignements, la nécessité de la possession d'informations sur le devenir des personnes formées et sur les performances des divers enseignements apparaît au premier plan.**

Il s'agit de faire en sorte que les renseignements obtenus sur l'entrée dans la vie active soient utilisables pour la préparation des décisions relatives à la formation.

Le travail actuel constitue une première étape qui permet d'estimer les facilités d'accès aux emplois à partir des différentes filières d'enseignement. Mais pour que les investigations poursuivies puissent jouer complètement leur rôle, il faut prolonger simultanément l'analyse vers les contenus d'emploi et les contenus de formation, de telle manière que qualifications acquises et qualifications requises puissent être en permanence appréciées selon le même langage de référence.

Considérée en tant que telle, la saisie des situations à la sortie des diverses filières de formation, à l'aide des enquêtes du département « Formations et carrières » constitue un premier stade obligatoire qui permet de :

- mettre en place un système d'observation permanent,
- procéder à des études comparatives entre le devenir d'élèves issus de formations dissemblables mais proches par leur niveau et leur spécialité.

La comparaison des valeurs obtenues ainsi que l'évolution dans le temps des grandeurs significatives de l'entrée dans la vie active des jeunes gens et des jeunes filles permettront, à partir de là, de donner un éclairage nouveau au fonctionnement du système de formation eu égard aux caractéristiques du marché du travail.

## VIENT DE PARAÎTRE

Dossier n° 5 du CEREQ : « L'accès à la vie professionnelle : enseignement technologique long second cycle ». Ce « dossier » publie les résultats complets de l'enquête menée par le CEREQ en 1970 auprès des élèves ayant préparé un B.E.I., un B.T., un B.E.C. ou B.S.E.C. en 1966, soit quatre ans après la fin de leurs études. Les premiers éléments de cette enquête ont été consignés dans la note d'information n° 8 du 15 juillet 1972.

En vente à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris CEDEX 07. — Prix : **30 F.**

**Librairies-Imprimeries Réunies**

7, rue Saint-Benoît, 75006 PARIS

548-24-75 - 548-54-83

Rédaction-administration

**C E R E Q**

58, bd du Lycée, 92170 VANVES

Tél. : 645.32.88.

Directeur de la publication : **Gabriel DUCRAY**

## VIENT DE PARAITRE

Dossier n° 5 du CEREQ : « L'accès à la vie professionnelle : enseignement technologique long second cycle ». Ce « dossier » publie les résultats complets de l'enquête menée par le CEREQ en 1970 auprès des élèves ayant préparé un B.E.I., un B.T., un B.E.C. ou B.S.E.C. en 1966, soit quatre ans après la fin de leurs études. Les premiers éléments de cette enquête ont été consignés dans la note d'information n° 8 du 15 juillet 1972.

En vente à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris CEDEX 07. — Prix : **30 F.**